

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DE MEZIERES LEZ CLERY</p>

Séance du 25 mars 2010
Date de convocation: le 18 mars 2010

L'an deux mille dix, le vingt cinq mars à vingt heures trente, s'est réuni le Conseil Municipal dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Daniel LELAIT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Absents : 2

Etaient présents :

Monsieur Jean-Claude KERVILLA, Madame Danielle COROLEUR, Madame Martine BAUDOIN, Madame Micheline LINGER, Madame Nicole BOURGOIN, Madame Nathalie RIETH, Monsieur Eric MAINARDI, Monsieur Rémi JAVOY, Monsieur Christophe DESCHAMPS, Madame Fabienne SIONNEAU, Monsieur Jacques DUFURNIER, Monsieur Olivier BOIS, Madame Marie-Edith MERCIER.

Pouvoirs : Madame Charlette ROUSSEL donne pouvoir à Madame Martine BAUDOIN

Absent : Monsieur Olivier BOIS

M Christophe DESCHAMPS a été nommé secrétaire

Ordre du jour

- Approbation de la réunion de Conseil Municipal du 4 mars 2010

Délibérations :

- Vote du compte administratif et compte de gestion 2009,
- Affectation des résultats,
- Vote des subventions aux associations pour l'année 2010,
- Vote des taux des impôts locaux pour l'année 2010,
- Vote du budget primitif 2010,
- Dispositif Pass Foncier,
- Aménagement d'un double tourne à gauche à l'intersection des RD15 et VC10 (Une copie du rapport des conclusions du commissaire-enquêteur est disponible en Mairie)

Point sur les commissions

Questions diverses

La séance est ouverte par l'approbation du compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 4 mars dernier.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

Délibérations

- **Vote des subventions 2010:**

Après examen par la commission des finances.

Celle-ci propose d'attribuer les subventions aux associations suivantes comme suit :

Associations	Subventions 2010
La Fraternelle	2200.00€
Les Trialistes de l'Ardoux	1 000.00€
Comité des Fêtes	2 000.00€
Domaine du Ciran	56.24€
UNRPA Mareau-Mézières	100.00€
Banque alimentaire du Loiret	100.00€
Office de tourisme	225.00€
USEP Mézières	80.00€
Assistants Maternelles des Marmousets	50.00€
Bouchons ça roule	20.00€
Les Planeurs Mézières-Val de Loire	500.00€
Ligue National contre le Cancer Section Loiret	140.00€
Secours Catholique du Loiret	50.00€
Association de gestion du refuge des animaux	210.90€
Total	6 732.14€

Le Conseil Municipal,
Vu l'avis émis par la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Décide l'attribution des subventions aux associations comme précisées ci-dessus.

- Adoption du compte administratif 2009 :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et R. 2342-1 à D. 2342-12 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 mars 2009 approuvant le budget primitif de l'exercice 2009;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Adopte le compte administratif de l'exercice 2009, arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	1 127 501.77€	357 834.79€
Recettes	823 248.00€	424 066.31€
Résultat de l'exercice 2009	- 304 253.77€	66 231.52€
Résultat de clôture 2009	-162 179.24€	154 106.61€

- Compte de gestion de l'exercice 2009

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et D. 2343-1 à D. 2343-10 ;

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2009 a été réalisée par le receveur en poste à Meung sur Loire et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, a l'unanimité,

Adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2009 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

▪ Reprise des résultats de clôture :

L'ensemble du Conseil Municipal vote à l'unanimité la reprise des résultats de l'exercice 2009 et décide de l'affecter à l'exercice 2010 comme suit :

En fonctionnement : 002 Excédent de fonctionnement reportée pour 154 106.61€

En investissement : 001 : Solde d'exécution N-1 pour – 162 179.24€.

• Impôts locaux - vote des taux 2010

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L. 2311-1 et suivants, L. 2312-1 et suivants, L. 2331-3,

Vu le Code général des impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu les lois de finances annuelles,

Vu l'état n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des quatre taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2010,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, a l'unanimité,

Décide de ne pas modifier le taux des taxes directes locales pour l'année 2010 :

Taxe d'habitation : 10.98 %

Taxe sur le foncier bâti : 14.14%

Taxe sur le foncier non bâti : 44.65%

• Vote du budget primitif 2010

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Adopte le budget primitif de l'exercice 2010 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
- Investissement	641 195.01€	641 195.01€
- Fonctionnement	588 822.15€	588 822.15€
TOTAL	1 230 017.16€	1 230 017.16€

• Création du Pass'Foncier, sur une partie du territoire communal :

Le Conseil Municipal prend connaissance de ce qu'est le dispositif de Pass'Foncier.

Le Pass'Foncier est un produit du 1% logement, entré en vigueur en décembre 2006 pour la période du 1^{er} Janvier 2007 au 31 décembre 2010. Il permet au futur accédant de procéder à l'achat de son logement en deux temps, la construction puis le terrain. Le coût du terrain est pris en charge dans la limite d'un plafond.

Ce dispositif permet de bénéficier d'une TVA réduite à 5,5% et s'accompagne d'une triple sécurisation des accédants (rachat, revente, relogement) en cas de difficultés de paiement.

Il est destiné aux ménages primo-accédants respectant certains plafonds de ressources. Le Pass'Foncier est mobilisable à la condition de l'apport par une ou plusieurs collectivités d'une aide d'au moins 3 000 à 4 000 €uros en fonction de la taille du ménage et de la zone d'implantation.

Les communes qui adoptent ce dispositif peuvent bénéficier d'une subvention de l'Etat qui s'élève, au maximum à 2 000 € par dossier et une subvention du Conseil Général du Loiret qui s'élève, au maximum, à 1 000 € par dossier.

Il est proposé de mettre en œuvre ce dispositif à Mézières Lez Cléry, dans les conditions suivantes :

- 1) Sur le territoire de la commune,
- 2) Dans la limite de quatre dossiers subventionnés par an, jusqu'au 31 Décembre 2010, considérant que ce plafond de dix dossiers par an, est celui imposé par le Conseil Général du Loiret, pour bénéficier de la subvention départementale.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte ce dispositif, dans les conditions édictées ci-dessus,
- valide le principe d'octroi d'une subvention communale, dans les conditions édictées ci-dessus,
- sollicite l'octroi d'une subvention à l'Etat, pour chacun des dossiers,
- sollicite l'octroi d'une subvention du Conseil Général du Loiret, pour chacun des dossiers.

- Aménagement d'un double tourne à gauche à l'intersection des RD15 et VC10 :

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport du commissaire enquêteur,

Emet un avis favorable au procès verbal de la réunion du mardi 27 octobre 2009 relatif à la mise en compatibilité du POS.

Point sur les commissions

- Environnement :

Le groupe de réflexion « Agenda 21 » s'est réuni le 13 mars dernier à la mairie de Mézières. Les membres de la commission ont réfléchi sur la mise en place de moyens de communication afin de faire connaître leur démarche auprès des administrés (vide-grenier du 11 avril à Mézières). Par ailleurs une réflexion est entamée concernant la mise à disposition d'outils communs entre les communes de Mareau et de Mézières, tel qu'un broyeur de végétaux.

- CCAS :

Le repas des anciens s'est déroulé le 7 mars dernier au restaurant scolaire. Cette manifestation fût un succès.

- Voirie :

La commission voirie s'est réunie le 10 mars dernier afin de réfléchir sur les travaux à réaliser pour l'année 2010. Dans le cadre du programme de voirie pluriannuelle la commission voirie a retenue cette année la rue de nuisance, sur une distance d'environ 1km. Afin de réaliser ces travaux plusieurs entreprises seront mises en concurrence. Par ailleurs, lors de cette réunion il a été évoqué la réfection du chemin du Gué de l'Ardoux, qui s'est fortement dégradé du fait de son emprunt par des 4x4 et quads, et des problèmes de circulation au chemin des marnières. Enfin la commission voirie a entamé une réflexion sur l'achat d'une balayeuse car avec la construction du groupe scolaire les surfaces à balayer augmentent. Monsieur Jean-Claude Kervella présente un devis estimatif d'un montant de 5200€.

- Cimetière :

Monsieur Jean-Claude Kervella informe les membres du conseil municipal que la première tranche des travaux au cimetière communal est terminée.

Questions diverses :

- Un meeting aérien se déroulera les 19 et 20 juin à la base de Bricy.

- Monsieur Rémi JAVOY indique qu'un registre a été mis en place à la mairie de Cléry concernant le projet de déviation de Meung sur Loire. Monsieur le Maire propose d'adresser un courrier à la Mairie de Cléry afin de faire part des inquiétudes du Conseil Municipal concernant ce projet.

- Faisant suite au décès de M Philippe Bernard, adjoint technique à la CCVA, il a été décidé de faire appel de façon provisoire à la Cuma afin qu'elle assure le fauchage des routes dont il avait l'entretien.

- Réunion municipalité/enseignants/parents d'élèves :

Une réunion a été organisée le mercredi 24 mars dernier concernant l'attribution du 4^{ème} poste enseignant. Monsieur le Maire a par plusieurs reprises sollicité un rendez-vous auprès de l'Inspectrice de circonscription afin de lui présenter le projet. Lors de cette réunion il a été décidé que les parents délégués lui adresseront un courrier afin d'appuyer la demande de la municipalité d'ouverture d'une 4^{ème} classe à la rentrée de septembre 2010 et de faire intervenir des personnalités.

- Monsieur Eric Mainardi souhaite que les membres du Conseil Municipal soient avertis lors de manifestations dans la commune.

- Prochaine séance : jeudi 1^{er} avril à 20h30

La séance est levée à 23h00